

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois septembre, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle Multiactivités, Impasse de la Marque à Ledeuix (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 17 septembre 2021,
Secrétaire de séance : Fabienne TOUVARD

Etaient présents 49 titulaires, 1 suppléant, 9 conseillers ayant donné pouvoir

Présents : André BERNOS, Jean-Claude COSTE, Etienne SERNA, Pierre CASABONNE, Marie-Pierre CASTAINGS, Bernard MORA, Jacques CAZAUANG, Henri BELLEGARDE, Jean-Jacques BORDENAVE, Fabienne TOUVARD, Alain CAMSUSOU, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Philippe SANSAMAT, Alexandre LEHMANN, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPÉ, Claude BERNIARD, Christine CABON, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Patrick DRILHOLE, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marc OXIBAR, Anne BARBET, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Jean-Maurice CABANNES, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Chantal LECOMTE, Nathalie PASTOR, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Muriel BIOT, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Marie Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Jacques MARQUÈZE,

Suppléants : Eric BERGEZ suppléant de Dany BARRAUD,

Pouvoirs : Françoise ASSAD à Jean-Jacques BORDENAVE, Jean CASABONNE à Sylvie BETAT, Jean-Michel IDOPE à Anne BARBET, Michèle CAZADOUMECQ à Christine CABON, Fabienne MENE-SAFFRANÉ à Marc OXIBAR, Jean CONTOU CARRÈRE à Jean-Maurice CABANNES, Philippe GARROTÉ à Marie-Lyse BISTUÉ, Stéphane LARTIGUE à Jean-Maurice CABANNES, Patrick MAILLET à Marie-Lyse BISTUÉ,

Absents : David MIRANDE, Jean-Claude COUSTET, Ophélie ESCOT, Philippe PECAUT, Michel CONTOU-CARRÈRE, Claude LACOUR, Cédric PUCHEU, Laurent KELLER, Gérard LEPRETRE, Laurence DUPRIEZ, Emmanuelle GRACIA, Jean-Luc MARLE, Bruno JUNGALAS, Martine MIRANDE, Christophe GUERY

RAPPORT N° 210923-19-FIN-

**BUDGET GÉNÉRAL : RÉGULARISATION DES COMPTES DE
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DE BARÉTOUS,
INTÉGRATION DES RÉSULTATS 2020 ET RÉGULARISATION
D'UNE AFFECTATION DE RÉSULTATS 2013**

M. ESTOURNÈS expose :

Régularisation des comptes de la Communauté de Communes de la vallée de Barétous

Ainsi que cela avait été présenté lors de la délibération n° 210615-23-FIN du 15 juin 2021, depuis la fusion des anciennes communautés de communes, la balance de la Communauté de Communes du Haut-Béarn présentait un solde sur les comptes 238 « Avances versées sur immobilisations » et 4541 « travaux effectués d'office pour le compte de tiers ».

Le Conseil Communautaire avait autorisé l'apurement de ces comptes, mais afin de permettre de finaliser la régularisation de ces comptes anciens, il convient de préciser cette opération et d'autoriser le Trésorier à comptabiliser les écritures d'ordre non budgétaires suivantes :

- Débit du compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour 63 946.68 €
- Crédit du compte 4541 « travaux effectués d'office pour le compte de tiers » pour 26 854.76 €
- Crédit du compte 238 « Avances versées sur immobilisations » pour 37 091.92 €

Intégration des résultats 2020

Lors du Conseil Communautaire du 13 avril 2021, il a été constaté que pour certains budgets, la situation sanitaire liée à la Covid 19 de 2020 avait généré des déficits, aussi il a été voté la reprise en section de fonctionnement de l'excédent d'investissement de l'exercice 2020.

Il s'agit des budgets suivants : le budget de la restauration scolaire et le budget du Somport.

Pour le budget de la restauration scolaire il convient de procéder aux écritures suivantes :

- Débit du compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour 29 406.54 €
- Crédit du compte 7785 « Excédent d'investissement transféré au compte de résultats » pour 29 406.54 €.

Pour le budget du Somport, les écritures sont les suivantes :

- Débit du compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour 44 416.89 €
- Crédit du compte 7785 « Excédent d'investissement transféré au compte de résultats » pour 44 416.89 €.

Régularisation d'une affectation des résultats 2013

En 2014, les résultats 2013 du budget annexe Ogeu Les Tembous ont été mal affectés. Aussi il convient de procéder à la régularisation des écritures de la manière suivantes :

- Débit du compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour 200 000.00 €
- Crédit du compte 7785 « Excédent d'investissement transféré au compte de résultats » pour 200 000.00 €.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **AUTORISE** le Trésorier à procéder à la régularisation des comptes 4541 et 238 issus du District de Barétous par écriture non budgétaire affectant le compte 1068,

- **AUTORISE** le Trésorier à exécuter les écritures de reprise des excédents d'investissements 2020 en fonctionnement, pour les budgets annexes Restauration Scolaire et Somport,
- **AUTORISE** le Trésorier à procéder à la régularisation de l'affectation des résultats 2013 du budget annexe Ogeu Les Tembous
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 23 septembre 2021
Pour extrait certifié conforme

Suit la signature

Le Président

Signé BU

Bernard UTHURRY